

L'an deux mil seize et le quinze septembre à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : MM. CANDY Roger, FOURNIER Bernard, BELLON Gilbert, VELLA Rémy, CASTAGNO Pierre, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BENACCHIO Patricia, NOISIER Françoise et BÉGOU Yvette.

Absent : M. ARNAUD Loïc.

Secrétaire de séance : Mme BÉGOU Yvette.

Lecture du précédent compte rendu : approuvé et signé.

Marché de travaux de réfection du captage des NAYS et de la conduite d'adduction : choix de l'entreprise :

L'appel d'offre a été lancé le 2 août 2016 et cinq entreprises y ont répondu. Suite à l'ouverture des plis et après analyse de leur offre faite par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir la candidature de l'entreprise MINETTO ayant obtenu la meilleure note avec un montant de 173 218,70 € HT. Pour information la durée des travaux est prévue pour 3 mois à partir du mois d'octobre.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Convention avec le SyME05 d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un marché de travaux de VRD :

Dans le cadre des futurs travaux sur les réseaux humides programmés pour 2017 dans le village, le SyME 05 propose de passer une convention de groupement de commandes afin de mutualiser l'aménagement de chaque maître d'ouvrage et minimiser la gêne des riverains.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Proposition du receveur municipal de dissoudre le budget du CCAS :

Le receveur demande l'avis des communes qui disposent encore d'un budget pour le CCAS afin d'envisager de le supprimer et de le transférer sur leur budget principal. Les élus municipaux acceptent de le dissoudre à la fin de l'exercice comptable en cours.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération de virements de crédits pour annulation d'une facture d'eau de 2014 :

Une facture d'eau d'un montant de 63 € a été émise à tort en 2014 à un abonné qui n'habitait plus sur la commune et il est nécessaire de prévoir les crédits correspondants sur le budget annexe de l'eau et d'assainissement afin de régulariser cette situation.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Proposition d'adhésion à l'association des communes pastorales :

La mairie de VENTAVON a transmis à l'ensemble des communes du département une proposition d'adhésion à l'association des communes pastorales afin de maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales. LA BEAUME étant concernée par le pastoralisme, le conseil municipal accepte d'y adhérer.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Alimentation d'eau chez un privé : Le problème d'alimentation en eau de M. et Mme CHARRAT-BOUTIQUE n'est toujours pas résolu à ce jour.

École d'Aspres-sur-Buëch : Le maire communique à l'assemblée les sommes dues pour la cantine, la participation aux temps d'activité périscolaires et les charges de fonctionnement pour l'année 2015/2016 écoulée. Pour La Beaume 11 enfants ont fréquenté cet établissement scolaire.

Voirie : Les travaux ont été réalisés sur la vieille route du Villard et la piste du col de Montbrand. Le maire indique qu'un privé a fait refaire une partie du chemin communal de La Tourre à ses frais mais qu'il ne demande aucune compensation financière à la commune.

Logements communaux : Des travaux de rafraichissements sont en cours dans les logements inoccupés, notamment dans les cuisines avec l'installation de nouveaux plans de travail et meubles de rangement. Les tableaux électriques ont été modernisés avec l'aide bénévole de Pierre CASTAGNO et les radiateurs électriques ont été changés.

Assainissement : Le maire explique que plusieurs solutions ont été étudiées par le bureau d'études concernant la (ou les) future(s) station(s) d'épuration(s). Les coûts sont élevés et variables selon les cas (avec ou sans poste de relevage ou de refolement, nombre et distance d'implantation de chaque station...). Dans tous les cas il faudra envisager le recours à l'emprunt.

Projet de Micro crèche à Aspres-sur-Buëch : Un nouvel appel d'offres a été passé pour retenir un architecte qui sera chargé de ce projet, le type de matériau de construction retenu étant le bois.

Intercommunalité : Des réunions sont en cours pour mettre en place l'organisation de la nouvelle structure intercommunale regroupant la CCHB et la CCBD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40 minutes.